

#HSBCEtudiants<sup>(1)</sup>

**ARTFX**  
SCHOOL OF  
DIGITAL  
ARTS



**MON OFFRE DE BIENVENUE**

80 € offerts en carte cadeau illicado<sup>(2)</sup>

**80€**

**MES SERVICES INTERNATIONAUX**

- ◆ Aide à l'ouverture de compte à l'étranger<sup>(3)(4)</sup>
- ◆ **Retrait d'espèces gratuit** dans tous les distributeurs HSBC du monde<sup>(5)</sup>
- ◆ Accès aux services Global View / Global Transfers : tous vos comptes HSBC dans le monde<sup>(4)</sup> sur un seul et même écran, virements gratuits entre ces comptes HSBC

**0€**

**MA CARTE ET MON COMPTE**

- ◆ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)<sup>(6)</sup> **Carte Visa Classic + une Carte Visa Premier** pendant la période de vos échanges ou stages à l'étranger
- ◆ Principales opérations courantes : frais de tenue de compte, réfection de carte, frais d'opposition sur chèques...
- ◆ **Assurance de vos moyens de paiement** en cas de perte ou de vol<sup>(8)</sup>
- ◆ Facilité de caisse jusqu'à 500 € par mois<sup>(9)</sup>

**1€ / an**

pendant toute la durée des études<sup>(7)</sup>

**MON PRÊT ETUDIANT<sup>(10)</sup>**

**Exemple de financement**

Pour une demande de prêt de 5 000 € sur 36 mois, au taux débiteur fixe de 0,80%, vous remboursez **36 mensualités de 140,61 €** (hors assurance facultative) pour un coût total du crédit de 61,96 €, frais de dossier offerts, soit un **Taux Annuel Effectif Global (TAEG fixe) de 0,80%**. **Montant total dû par l'emprunteur : 5 061,96 €** (hors assurance facultative). Le coût mensuel de l'assurance facultative (décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) est de 0,63€<sup>(11)</sup> par mois (pour un emprunteur jusqu'à l'âge de 28 ans) et s'ajoute à la mensualité du crédit. Le Taux Annuel de l'Assurance (TAEA) est de 0,29% et le montant dû au titre de l'assurance emprunteur sur la durée totale du prêt est de 22,68 €.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

**0,80%**  
**TAEG fixe<sup>(12)</sup>**


de 1 521 € à 75 000 €  
de **12 à 60 mois**  
sans frais de dossier



Nourrir vos ambitions

Ouvrez votre compte sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr) avec votre code avantage dédié : **HSBCETUDIANT**

Une question sur l'un de nos produits ou services ?

 @HSBC\_FR |  YouTube HSBC France |  LinkedIn HSBC | [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr) | **0 810 246 810** 

## Pour un contact en Agence, merci d'appeler :

**Laurent DEPOORTERE**

**Responsable Développement – Groupe Nord Pas de Calais**

**Tél: 06 32 02 45 43**

**Email: [laurent.depoortere@hsbc.fr](mailto:laurent.depoortere@hsbc.fr)**

**Ouvrir un compte en ligne:**

**<https://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/devenir-client-ouvrir-un-compte-bancaire-en-ligne>**

- (1) Offre valable pour toute première ouverture de compte du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 Conditions tarifaires spécifiques réservées aux étudiants de 18 à 28 ans, étudiants d'un établissement partenaire avec la Banque. Sous réserve d'acceptation du dossier, et dans la limite des dispositions prévues au contrat. Rapprochez-vous de l'agence la plus proche ou contactez-nous pour connaître la liste des écoles partenaires.
- (2) Cumulable avec d'autres offres en cours et non applicable aux membres du personnel de HSBC France. Carte utilisable comme moyen de paiement en magasin et sur Internet, en une ou plusieurs fois, au centime d'euro près. Valable 12 mois. Pour connaître la liste des enseignes partenaires, connectez-vous sur [www.illicado.com](http://www.illicado.com)
- (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par l'agence HSBC concernée et selon les réglementations locales.
- (4) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations, et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces derniers doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, sous certaines conditions, la fraction de la valeur représentative d'actifs immobiliers de parts ou actions de sociétés ou organismes détenus sur ces comptes doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables. Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de mise à disposition, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces derniers doivent également s'acquitter des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, la valeur de rachat des contrats d'assurance rachetables et des bons ou contrats de capitalisation à hauteur de la fraction de leur valeur représentative des unités de compte composées d'actifs immobiliers imposables doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations déclaratives et fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.
- (5) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues localement dans certains pays.
- (6) Au sens de l'article D312-1-1 du Code Monétaire et Financier.
- (7) Tarif préférentiel à la souscription de la convention HSBC Hexagone pendant la durée des études au sein de l'établissement. Tarif renouvelable chaque année sur présentation de la carte étudiante en cours. Offre soumise à conditions uniquement auprès des agences du réseau de la Banque, sous réserve d'acceptation de la Banque. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays.
- (8) HSBC Volassur est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AIG Europe (SA). Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (9) Sous réserve d'acceptation du dossier. Facilité de caisse utilisable 15 jours calendaires maximum par mois, consécutifs ou non. Exemple pour un découvert de 500 € par jour pendant 15 jours : coût total de 3,21 € (comprenant la commission de plus fort découvert calculée au taux de 0,05 %) avec taux d'intérêt égal au taux de base HSBC + 7 %, soit au 01/01/2019 un taux de 14,40 %. TAEG : 16,90 %, soit un TAEG pour une période unitaire de 1 jour de 0,0428%.
- (10) Conditions valables pour toute demande de crédit jusqu'au 31/12/2019 sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Banque. Conditions spécifiques réservées aux étudiants d'un établissement partenaire de la Banque, jusqu'à 28 ans ou jusqu'à la date de la perte du statut d'étudiant si elle se produit avant 28 ans. L'offre de contrat de crédit et toutes les informations la concernant vous seront remises dans votre agence. L'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'acceptation de l'offre de crédit (pour tout prêt d'un montant inférieur ou égal à 75 000 €). La banque n'a aucune obligation de réserver une suite favorable aux demandes formulées dans le cadre de cette proposition commerciale.
- (11) Contrat d'assurance groupe emprunteur numéro 0019/0031 à adhésion individuelle et facultative souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles et sous réserve de l'acceptation de l'assureur. L'assurance est facultative pour les prêts étudiants.
- (12) Offre valable à partir du 26 aout 2019 et réservée aux étudiants d'une école partenaire (rapprochez-vous de l'agence la plus proche ou contactez-nous pour connaître la liste des écoles partenaires). Taux en vigueur du 26 aout au 31 décembre 2020.
- (13) Composez le +33 810 246 810 depuis l'étranger (coût variable selon opérateurs).

**HSBC France** - Société Anonyme au capital de 450 250 220 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris - Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris. Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 005 894.

**HSBC Assurances Vie (France)** - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris - Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vermet - 75008 Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances. Document non contractuel à caractère promotionnel. Réf. 19.000.02 - 01/2019